

Conseil municipal | Séance du 16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-04-16-41 | Personnel communal - Tableau des emplois Sur le rapport de Madame Anne-Emilie Ravache

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le 16 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Madame Laetitia Dos Santos, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Robin Durand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Emilie Ravache

Exposé des motifs :

Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Le tableau des emplois a ainsi vocation à remplacer l'ensemble des délibérations créant ou transformant les postes de la collectivité puisqu'il constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Il indique les postes permanents autorisés par l'assemblée délibérante.

Ces postes font l'objet d'inscription de crédits préalablement au recrutement.

L'existence de ce tableau permet également le recrutement, sans contrat de renfort au préalable, d'agents contractuels sur poste permanent.

En effet, grâce au tableau des emplois renvoyant aux grilles de rémunération associées aux grades définis pour les postes de la collectivité, les agents contractuels permanents pourront être recrutés directement par le biais de contrat d'un ou trois ans selon les cas de figure avec respect d'une période d'essai, sans autorisation de recrutement lorsque le poste est déjà existant au sein de la collectivité.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique
- Le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,
- L'avis du comité social territorial du 02 avril 2026,

Considérant :

- Qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Décide :

- De procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :

Au Département restauration municipale

- Création au 1^{er} mai 2026 d'un poste de Responsable d'équipe relevant du grade Agent de maîtrise avec un déroulement sur le grade d'Agent de maîtrise principal à temps complet,

Au Département des affaires scolaires et de l'enfance

- Création de 10 postes d'EE Animatrice/animateur 32h relevant du grade d'Adjoint d'animation à temps non complet 32 heures du 28 août 2026 au 4 juillet 2027.
- Suppression d'un poste d'Animatrice/animateur régisseuse/régisseur au 31 juillet 2026 relevant du grade d'Adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe avec un déroulement Adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Au Département Rive Gauche

- Suppression au 1^{er} mai 2026 d'un poste Agente/agent de gestion comptable et administrative et chargée/chargé de l'accueil du public et des artistes relevant du grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Création au 1^{er} mai 2026 d'un poste d'Agente/agent de gestion comptable et administrative relevant du grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet 17h50,
- Suppression au 1^{er} mai 2026 d'un poste d'Agente/agent d'accueil billetterie et administrative relevant du grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet 17h50,
- Création au 1^{er} mai 2026 d'un poste de Chargée/chargé des accueils – assistante/assistant de billetterie et administratif relevant du grade de Rédacteur avec un déroulement sur le grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe et principal de 1^{ère} classe à temps complet,

A la Direction des services techniques

- Création au 1^{er} mai 2026 d'un poste d'instructrice/instructeur des marchés publics relevant du grade de Rédacteur avec un déroulement sur le grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe et principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Suppression au 1^{er} mai 2026 d'un poste de responsable de division administrative et financière relevant du grade de Redacteur principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade de Redacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Création au 1^{er} mai 2026 d'un poste de responsable de division administrative et financière relevant du grade d'Attaché avec un déroulement sur le grade d'Attaché principal à temps complet,
- D'autoriser Monsieur le maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement,

Précise que :

- En cas d'impossibilité de recruter un fonctionnaire qui réunirait les conditions du grade d'accès du poste, le recrutement de fonctionnaire pourra se faire sur un grade ou une catégorie inférieure dans l'attente de réunir les conditions statutaires.
- Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent contractuel de droit public dans le strict respect des cas de

recours prévus aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération de ces contractuels sera alors fixée au regard des diplômes et ou de l'expérience antérieure des agents recrutés en fonction des grilles indiciaires du grade d'accès du poste.

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Madame Anne-Emilie Ravache

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/04/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260416-lmc142014-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 avril 2026